



# Nouveau périmètre des commissions suite au Bureau du CREFOP du 22 01 2025

## Mandats des commissions

Annexe 3 du Règlement intérieur du CREFOP

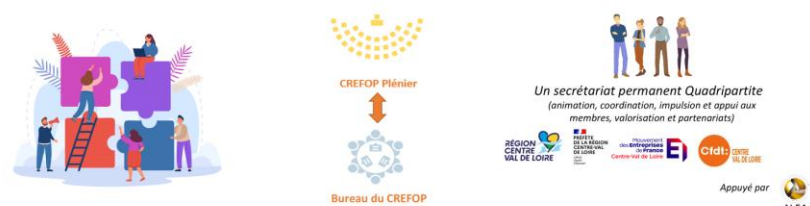
Post-Bureau CREFOP 22 01 2025



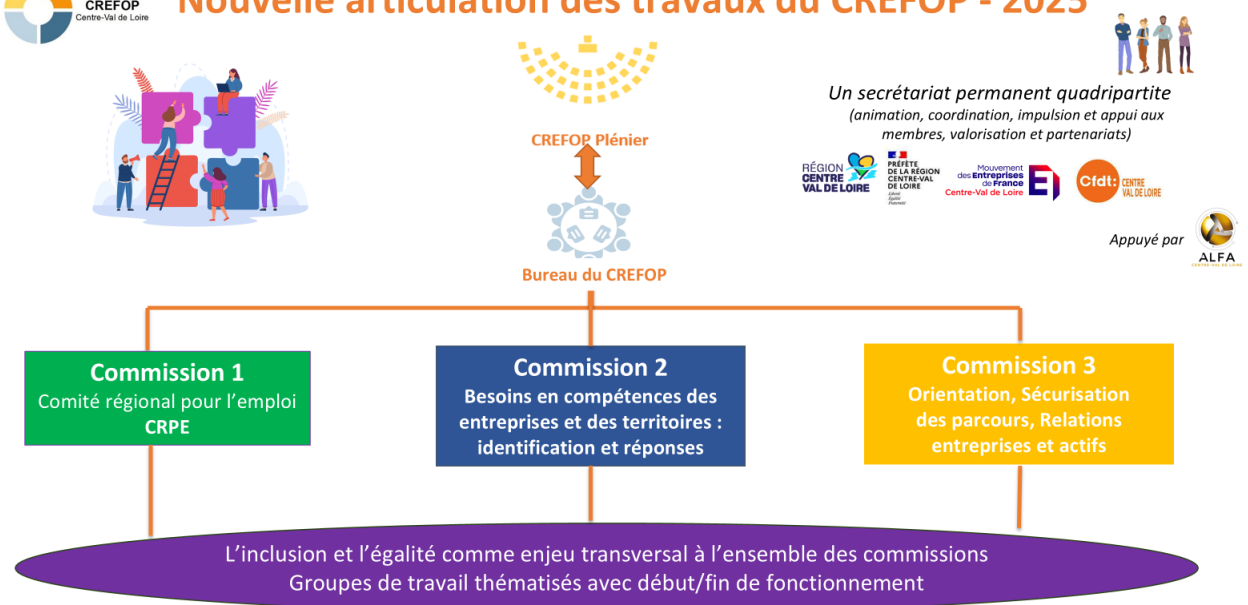
# Nouveau périmètre des commissions suite au Bureau du CREFOP du 22 01 2025



## Nouvelle articulation des travaux du CREFOP - 2025



Rappel ancienne organisation

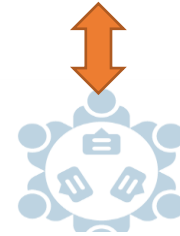


Une conférence des financeurs pourra être activée en fonction des besoins

# Nouvelle articulation des travaux du CREFOP - 2025



CREFOP Plénier



Bureau du CREFOP

Un secrétariat permanent quadripartite  
(animation, coordination, impulsion et appui aux  
membres, valorisation et partenariats)



**Commission 1**  
Comité régional pour l'emploi  
CRPE

**Commission 2**  
Besoins en compétences des  
entreprises et des territoires :  
identification et réponses

**Commission 3**  
Orientation, Sécurisation  
des parcours, Relations  
entreprises et actifs

L'inclusion et l'égalité comme enjeu transversal à l'ensemble des commissions  
Groupes de travail thématiques avec début/fin de fonctionnement

Une conférence des financeurs pourra être activée en fonction des besoins

## Commission 1

### CRPE

Comité Régional Pour l'Emploi



- **Co-Présidence État et Région**
- **Vice-Présidence Partenaires sociaux**

**Nouveauté du règlement intérieur  
du CREFOP, validé en CREFOP plénier  
le 11/12/2024**

### Mandat de la commission :

- Piloter, coordonner et adapter aux situations régionales la mise en œuvre des orientations stratégiques du Comité national pour l'emploi (CNPE)
- Veiller à la mise en œuvre des actions du « patrimoine commun », relevant de la refonte du processus d'accompagnement des demandeurs d'emploi (inscription, auprès de France travail, orientation vers les référents chargés de l'accompagnement, contrat d'engagement, sanctions, redevabilité) et de la réponse aux difficultés de recrutement des entreprises
- Veiller au déploiement des dispositifs nationaux de politiques publiques et des grands programmes nationaux comme France 2030 et Territoires d'industrie, en cohérence avec les travaux du CREFOP, le CRDPFOP, les différents schémas régionaux comme SRDEII, SRADETT, santé, mobilité ... dans un objectif de facilitation de retour à l'emploi notamment pour les personnes les plus en difficulté (personnes en insertion, minimas sociaux, personnes en situation d'handicap, réfugiés, demandeurs d'emploi de longue durée, etc) et de réponse aux besoins des entreprises / veiller à leur articulation, coordonner leurs orientations
- Participer au suivi des conventions Etat Région, notamment le protocole d'expérimentation « France Travail » 2023-2025 signé le 10/11/2023
- Réunir des conférences de financeurs pour l'insertion sociale et professionnelle autour d'objectifs partagés régionalement, y compris départementalement et localement, les besoins étant identifiés de manière ascendant à partir du territoire local
- De prendre en compte les besoins exprimés par les comités locaux et départementaux pour l'emploi, dans une logique ascendante, identifier les bonnes pratiques pour essaimer = lieu de capitalisation et de surveillance des signaux faibles
- Informer sur l'ensemble des dispositifs et politiques d'accès et retour à l'emploi, à l'anticipation des mutations économiques
- Assurer la concertation relative aux politiques de l'emploi dans la région, de coordination des membres du RPE s'agissant notamment des interventions de la Région, de l'Etat et de l'opérateur France Travail en matière de formation professionnelle et de réponse aux besoins des entreprises
- Partager sa feuille de route en CAR avec les préfets de département afin de s'assurer de la bonne articulation avec les feuilles de route départementales.
- Au sein du CREFOP, le CRPE est le lieu de coordination des acteurs du RPE et intervient en cohérence et en articulation avec les autres missions et commissions du CREFOP.

## Commission 2

### Besoins en compétences des entreprises et des territoires : identification et réponses



• **Président** : Christelle FAVERGEON  
(DREETS)

• **Rapporteur** : Bruno BOUSSEL  
(MEDEF)

• **Référent secrétariat permanent**  
: Bruno BOUSSEL (MEDEF)

### Mandat de la commission :

- **Développer et promouvoir les travaux visant à mieux faire exprimer les besoins en compétences des acteurs économiques du territoire, à mieux les identifier et assurer leur collecte pour les mettre à disposition des acteurs décideurs,**
  - Tirer les enseignements des méthodologies expérimentées et des actions conduites dans le cadre du chantier IBC pour faire évoluer les pratiques des acteurs;
  - intégrer les travaux GPECT pour faciliter la complémentarité des actions de détection & développement des compétences sur les territoires;
  - Suivre les travaux réalisés par les acteurs du réseau pour l'emploi...
- **Analyser la pratique des acteurs en matière de réponse aux besoins en emploi et compétences identifiées et proposer au Bureau une méthodologie permettant une approche commune, une meilleure coordination et une plus grande complémentarité des opérateurs et des dispositifs**
  - Quelle organisation de consultation des acteurs (Branches professionnelles / OPCO / France Travail / acteurs du quadripartisme) ?  
Comment désiloter et éviter l'entrée par dispositif ?
  - Comment partager des informations visant à nourrir une offre de services d'accompagnement des entreprises, de réponse aux besoins en compétences et d'évolution de l'appareil de formation tout au long de la vie (carte des formations, alternance, PRF et achats France Travail, transitions professionnelles, formations des salariés...).
  - Comment assurer une articulation de l'offre de formation initiale et continue sur l'ensemble du « cycle de vie » ?
- **Impulser une dynamique partenariale sur les enjeux économie–mutations–compétences**
  - Travailler notamment à la mobilisation / sensibilisation des entreprises, OPCO, Branches professionnelles.... / faciliter la coopération entre les acteurs et les co-financeurs de l'accompagnement des entreprises et de la formation afin de garantir la complémentarité entre les dispositifs d'accompagnement et de formation (en comblant les zones non couvertes correspondant à un besoin détecté réel).
- **Concourir, en lien avec les travaux régionaux existants, à une meilleure connaissance, observation et identification des transitions environnementales / énergétiques / technologiques / sociales / numériques / conditions de travail pour faire évoluer les compétences en prenant en compte tous les intrants**
  - Apporter plus de cohérence et complémentarité dans les données collectées pour avoir des travaux prospectifs efficaces sur des secteurs économiques, des branches ou des territoires (compétences, métiers, emploi-formations).
  - Veiller à inscrire ces transitions dans les stratégies et dispositifs EFOP en cours et à venir. / Comment faire pour que l'expression du besoin d'une entreprise et/ou d'un territoire soit efficace, prise en compte dans le système de formation ?



## Commission 3

Orientation, Sécurisation  
des parcours, Relations  
entreprises et actifs



### Mandat de la commission :

- Traite du sujet de la **sécurisation des parcours professionnels** (développement des compétences des salariés, suivi des dispositifs de transition et d'évolution professionnelle, VAE, AFEST, DEFI, FIPU ...), assurer et favoriser le suivi du développement des dispositifs de transitions professionnelles.
- Concourir à une **meilleure orientation des publics** (suivi du SPRO et des dispositifs de lutte contre le décrochage ; suivi des actions régionales concourant à l'attractivité des métiers) en favorisant la coordination des acteurs de l'emploi-formation-orientation.
- **Suivre et impulser**, en lien avec les acteurs régionaux, la **dynamique partenariale sur l'évolution professionnelle des publics** (CEP, CPF, C2P, FIPU...) dans une perspective d'articulation avec le SPRO ; suivre les évolutions de la mobilisation des dispositifs sur les territoires en identifiant les bonnes pratiques et les signaux faibles ; mobiliser les travaux régionaux et nationaux conduits sur l'évolution des compétences des salariés dans une perspective de coordination/cohérence par rapport aux orientations du CPRDFOP.
- **Organiser et articuler la communication du CREFOP vis-à-vis des salariés et non-salariés** afin de mieux faire connaître leurs droits en matière d'évolution des compétences et de formation tout au long de la vie.
- Conduire des travaux et **mettre en visibilité les études existantes concourant à mieux connaître et mesurer l'impact des nouvelles formes et des nouvelles organisations de travail** au sein des entreprises dans un contexte d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques.
- Organiser et favoriser, en lien avec les OPCO et les branches professionnelles, **un travail collaboratif sur l'émergence des réponses en matière d'attractivité des métiers** dans les secteurs dits en tension.

*Lexique : AFEST : Actions de Formation En Situation du Travail / CEP : Conseil en Évolution Professionnelle / CPF : Compte Personnel de Formation / C2P : Compte Professionnel de Prévention / FIPU : Fonds d'Investissement de Prévention pour la prévention de l'Usure Professionnelle / VAE : Validation de l'Acquis par l'Expérience*

•**Présidente** : Catherine GAY  
(Conseil régional)

•**Rapporteur** : Eric FRAIPONT  
(CFDT)

•**Référent secrétariat permanent** :  
Eric FRAIPONT (CFDT)



## Lexique :

**AFEST** : Actions de Formation En Situation de Travail / **C2P** : Compte Professionnel de Prévention / **CAR** : Comité de l'Administration Régionale / **CEP** : Conseil en Évolution Professionnelle / **CPA** : Compte Personnel d'Activité / **CPF** : Compte Personnel de Formation / **CREFOP** : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles / **CRPE** : Comité Régional Pour l'Emploi / **CPRDFOP** : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles / **DÉFI** : Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives / **EFOP** : Emploi, Formation–Orientation Professionnelles / **FIPU** : Fonds d'Investissement de Prévention pour la prévention de l'Usure professionnelle / **GPECT** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale / **IBC** : Identification des Besoins en Compétences / **OPCO** : Organisme Paritaire Collecteur / **SPRO** : Service Public Régional d'Orientation / **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires / **SRDEII** : Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation / **RPE** : Réseau Pour l'Emploi / **VAE** : Validation de l'Acquis par l'Expérience